



Août 2020

Bulletin d'Informations Municipales

N° 136

Mairie : 17, Grand Rue

13122 Ventabren

Tél. : 04 42 28 80 14

Fax : 04 42 28 79 78

Courriel : accueil@mairie-ventabren.fr

Site : www.ventabren.fr

PERMANENCES

M. Claude FILIPPI

Maire de Ventabren

Le Maire reçoit les 1^{er} et le 3^{ème} mardis de chaque mois

de 9h à 11h sans rendez-vous.

En raison des congés d'été, la prochaine permanence aura lieu le 3 septembre 2019.

URGENCES

| | |
|------------------------|----------------|
| Police | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Police Municipale | 04 42 28 89 97 |
| Gendarmerie d'Eguilles | 04 42 92 53 55 |

MÉDECINS

| | |
|-----------------|----------------|
| Dr REBOUD : | 04 42 28 70 90 |
| Dr MARCHASSON : | 04 42 28 81 19 |
| Dr OPRE : | 04 42 57 05 10 |
| SAMU : | 15 |

PHARMACIES DE GARDE

Tel au 3237 (34cts/min) ou Police d'Aix : 04 42 93 97 00

INFIRMIÈRES

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Mme BALVERDE Vassila : | 06 21 35 95 99 |
| Mlle CHELLI Magali : | 04 42 28 83 66 – 06 63 08 68 73 |
| Mlle CHELLI Marianne : | 04 42 28 79 57 – 06 60 38 83 66 |
| Mme FARAUD Brigitte : | 04 42 28 88 16 – 06 70 63 68 58 |
| Mme LEGRAND Emilie : | 06 18 74 37 05 |
| Mme LLOSA-CESARINE Martine : | 04 42 28 82 24 – 06 19 17 99 20 |
| Mme WAUTERS Chantal : | 04 42 28 96 59 – 06 86 57 88 93 |

COMPTE-RENDU ABRÉGÉ SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2020 A 19H00

M. FILIPPI Claude, Maire - F.VIGOUROUX - C.OSKANIAN - F.CORNAIRE - A.FINOTTO - J.BRES - C.ESQUEMBRE - JB.FRAGET - S.JEANNOT- M.CHELLI - Y.VILLARET - C.OLIVETTI - C.HOUZEL - P.DEFRANCESCHI - L.GOUAILHARDOU - M.LEFEVRE - L.TROUCHET - S.DI SOTTO - L.RASTOLL - M.BOVIO - A.FINA - E.DURIN - K.CRISCOLO - B.BRIGNONE - L.MASSE - P.WAUTERS

La séance est ouverte à 19H01. M. LEFEVRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des décisions prises du 02 janvier 2020 au 26 juin 2020 et qui sont consultables sur le procès-verbal de la séance.

Délibération n°1 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Il est donc proposé de conserver les modalités de fonctionnement fixées dans la délibération d'avril 2014 et de fixer la composition à 6 membres : le Maire ou son représentant + 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La commission est présidée par le Maire ou son représentant.

Deux listes sont proposées au vote par le Groupe « Ventabren à Cœur » et le Groupe « Vivre à Ventabren »

Sont élus au scrutin de liste secret :

Titulaires : P. Defranceschi - L. Rastoll - F. Cornaire - F. Vigouroux - B. Brignone

Suppléants : C. Oskanian - A. Finotto - JB. Fraget - C. Houzel - M. Lefevre

Délibération n° 2 : CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ACCESSIBILITE ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Présidée par le maire cette commission qui est créée dans les communes de plus de 5 000 habitants, intervient pour le constat de la mise en accessibilité dans les domaines de la voirie, du cadre bâti (bâtiment public et privé), du transport, des espaces publics. Le conseil municipal décide de sa création avec 3 titulaires et 3 suppléants désignés par le conseil municipal. **Deux listes sont proposées au vote.**

Sont élus au scrutin de liste secret :

Titulaires : JB. Fraget - L. Rastoll - M. Chelli

Suppléants : L. Troughet - S. Jeannot - A. Fina

Délibération n°3 VALIDATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Les commissions communales des impôts directs, sont chargées au sein de chaque commune de participer au travail d'évaluation et de correction des bases fiscales retenues pour les impôts directs locaux. Elle est composée de 9 membres, soit le maire ou son adjoint suppléant et 8 commissaires désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de 32 noms proposés par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à la majorité la liste de 32 noms présentée au Directeur Départemental des Finances Publiques pour sélection des commissaires.

Pour : 28

Abst : 0

Contre : 1 (M. Wauters)

Délibération n°4 DÉSIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Le conseil d'administration comprend en nombre identique des membres élus au sein du conseil municipal et des membres nommés par le Maire avec un minimum de 4 membres élus et 4 membres désignés et un maximum de 8 élus et 8 désignés, plus le Maire.

Une liste unique est élue à l'unanimité : M. Chelli – C. Oskanian – C. Esquembre – L. Masse

A titre d'information, Monsieur le Maire précise les noms des membres non élus désignés au conseil d'administration. Il s'agit de Mmes D. Fede – M. Retornaz – M. Molinero – B. Champetier

Délibération n°5 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SPLA

Par délibération du 1^{er} avril 2010, la commune de Ventabren a réalisé son entrée dans la Société Publique Locale d'aménagement « pays d'Aix Territoire », SPLA, en prenant 30 parts de son capital social.

Monsieur Yann Villaret, conseiller municipal, est nommé représentant de la commune auprès de la SPLA.

Pour : 24 Abst : 0 Contre : 5 (M. Criscolo – M. Brignone
Mme Masse – M. Magnan
M. Wauters)

Délibération n°6 : PROPOSITION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ARC (SABA)

Le syndicat d'Aménagement du Bassin de l'ARC, SABA, créé en 1982 est syndicat fermé composé de représentant des communes riveraines.

Il est chargé de l'entretien des berges, de la diffusion des bonnes pratiques auprès des riverains, de la veille sanitaire et du conseil des communes membres du bassin versant de l'Arc.

A la majorité, Mme Olivetti est proposée comme titulaire et Yann Villaret comme suppléant.

Délibération n°7 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA TOULOUBRE

Le Syndicat d'aménagement du bassin de la Touloubre a été créé en 1972 et a pris ses statuts actuels en 1999 avec 18 communes du bassin versant. Ses statuts prévoient la représentation de chaque commune par un représentant élu au sein du conseil municipal.

A la majorité M. Defranceschi est désigné comme représentant titulaire et M. Cornaire suppléant.

Délibération n°8 : ATTRIBUTION D'INDEMNITES POUR FRAIS DE REPRESENTATION

Le conseil municipal décide à la majorité d'attribuer une indemnité forfaitaire annuelle, et qui servira à couvrir les frais engagés par le Maire, pour un montant de 7000 euros annuels jusqu'à la fin du mandat.

Pour : 24 Abst : 0 Contre : 5 (M. Criscolo – M. Brignone
Mme Masse – M. Magnan
M. Wauters)

Délibération n°9 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Ayant entendu la présentation réalisée par monsieur Frédéric Vigouroux, 1^{er} adjoint, et après en avoir débattu : le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat.

Délibération n°10 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ZAC

Sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve le compte administratif l'exercice 2019 avec un total de dépenses de fonctionnement arrêté à 5 445 229,58 euros, des recettes de fonctionnement arrêtées à 6 677 389,63 euros, des dépenses d'investissement arrêtées à 8 101 995,84 euros et des recettes d'investissement arrêtées à 5 901 693,00 euros.

Si l'on tient compte des restes à réaliser reportés en 2020 ; le résultat global de l'exercice demeure largement excédentaire (soit la différence entre les deux totaux cumulés de la dernière ligne du tableau ci-dessus) à 2 540 987,69 euros.

Ils laissent apparaître une situation globalement très saine avec :

- un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur à la moyenne,
- un endettement faible
- et un niveau d'investissement supérieur de 1000 euros par habitant à la moyenne nationale.

Le budget Annexe de la ZAC de Château Blanc est en cours de clôture pour des raisons institutionnelles (transfert à la Métropole ou cessation d'activité).

Il convient d'en arrêter les comptes au 31 décembre 2019 et voter le compte administratif dans les mêmes conditions que le budget principal. Ces résultats sont conformes aux totaux issus des pages 22 et 23 du compte de gestion du Trésorier. Ils font ressortir un déficit d'exercice de 208 039,81 euros en fonctionnement et un déficit de 71 130,74 euros en investissement. Soit un résultat global de clôture déficitaire de 279 170,55 euros, compte tenu des reports à nouveau de l'exercice 2018.

A la majorité, le conseil municipal approuve ces deux comptes administratifs

Pour : 23 Abst : 4 (M. Criscolo – M. Brignone **Contre : 1** (Wauters)
Mme Masse – M. Magnan)

Délibération n°11 : APPROBATION DES DEUX COMPTES DE GESTION 2019

1^{ère} délibération : compte de gestion du budget principal de la commune :

Les résultats 2019 du budget principal tels qu'arrêtés dans le compte de gestion du receveur municipal (pages 22 et 23) se décomposent ainsi que suit :

| SECTION INVESTISSEMENT | En euros |
|--|---------------------|
| Résultat de clôture de la section | - 318 581,10 |
| SECTION FONCTIONNEMENT | |
| Résultat de clôture de la section | 1 927 222,78 |
| TOTAL | |
| Résultat global de clôture : | 1 608 641,78 |

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces résultats afin qu'ils puissent être comparés avec le compte administratif et repris au budget primitif de l'année 2020.

2^{ème} délibération : compte de gestion du budget annexe ZAC de Château blanc

Les résultats 2019 du budget annexe ZAC de Château Blanc tels qu'arrêtés dans le compte de gestion du receveur municipal (pages 22 et 23) se décomposent ainsi que suit :

| SECTION INVESTISSEMENT | En euros |
|--|--------------------|
| Résultat de clôture de la section d'investissement (+ ou -) | -279 170,55 |
| SECTION FONCTIONNEMENT | |
| Résultat de clôture de la section de fonctionnement | 0 |
| TOTAL | |
| | -279 170,55 |

A la majorité le conseil municipal prend acte de ces résultats pour être repris au budget primitif de l'année 2020.

Pour : 28 Abst : 0 Contre : 1 (M. Wauters)

Délibération 12 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant l'excédent de financement de la section d'investissement qui résulte du résultat de clôture de l'exercice 2019, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes constatés à la clôture des comptes le conseil municipal à la majorité décide d'affecter le résultat ainsi que suit :

Affectation du résultat à l'investissement :

compte 1068 = 1 327 000 euros

Report à nouveau en section de fonctionnement :

R 002 = 600 222,88 euros

Pour : 28 Abst : 0 Contre : 1 (M. Wauters)

Délibération n°13 : BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE DE VENTABREN

Suite au rapport d'orientation budgétaire le conseil municipal approuve à la majorité le budget primitif de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 6 830 000,00 euros et en section d'investissement à 6 599 524,90 euros.

Pour : 24 Abst : 0 Contre : 5 (M. Criscolo – M. Brignone
Mme Masse – M. Magnan
M. Wauters)

Délibération n°14 : ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement du conseil municipal fixe les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, les conditions de publicité de ses délibérations, le droit d'expression et les conditions d'information des différents groupes politiques. A la majorité le conseil municipal approuve le règlement proposé.

Pour : 24 Abst : 0 Contre : 5 (M. Criscolo – M. Brignone
Mme Masse – M. Magnan
M. Wauters)

Délibération n°15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Une modification du tableau des effectifs est proposé pour tenir compte des avancements de grade et échelon intervenus au sein des effectifs. Le conseil municipal, à la majorité approuve le tableau qui prendra effet à compter du 1^{er} août 2020.

Pour : 28 Abst : 1 (M. Wauters) **Contre : 0**

Délibération n°16 : MISE À JOUR DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à majorité approuve la modification de l'annexe 2 relative aux astreintes.

Il s'agit de mettre à jour le montant des indemnités d'astreinte concernant les agents hors filière technique.

Ces modifications ont été présentées et validées lors de la réunion du Comité Technique qui s'est tenu le 23 juin 2020.

Pour : 28 Abst : 1 (M. Wauters) **Contre : 0**

Délibération n°17 : CRÉATION EMPLOIS ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

A la majorité, le conseil municipal approuve la création de 9 emplois de saisonniers à temps non complet et temporaire afin de pallier au remplacement du personnel titulaire dans les différents services municipaux durant la période estivale.

Pour : 28 Abst : 1 (M. Wauters) **Contre : 0**

Délibération n°18 : CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE SERVICE RESTAURATION

Le conseil municipal approuve à la majorité la création d'un emploi temporaire non permanent pour pallier aux besoins du service de la restauration scolaire.

Pour : 29 Abst : 0 Contre : 0

Délibération n°19 : RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

A la demande de la CAF 13, le Conseil municipal approuve à la majorité la suppression de la catégorie « tarifs extérieurs » pour le centre de loisir municipal

Pour : 24 Abst : 0 Contre : 5 (M. Criscolo – M. Brignone
Mme Masse – M. Magnan
M. Wauters)

Délibération 20 : TAXES DIRECTES LOCALES – NON MODIFICATION DES TAUX COMMUNAUX

Le conseil municipal est informé du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 conformément au tableau ci-dessus et de charger monsieur le Maire de signer l'état de notification 1259 COM.

| Impôts | Taux 2020 | Bases fiscales 2020 notifiées | Produit estimé |
|------------------------|-----------|-------------------------------|----------------|
| Taxe habitation | | 13 535 000 € | 1 924 677 € |
| Taxe foncière bâti | 20,66 % | 8 138 000 € | 1 681 311 € |
| Taxe foncière non bâti | 45,50 % | 69 800 € | 31 759 € |
| | | | 1 713 070 € |

Pour : 24 Abst : 0 Contre : 5 (M. Criscolo – M. Brignone
Mme Masse – M. Magnan
M. Wauters)

Le secrétaire de séance : Monsieur Mathis LEFEVRE

Clôture de la séance à 21h04

**COMPTE-RENDU ABRÉGÉ
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 9H00**

M. FILIPPI Claude – Maire - F.VIGOUROUX - C.OSKANIAN – F.CORNAIRE – A.FINOTTO - J.BRES - C.ESQUEMBRE – JB.FRAGET - S.JEANNOT - M.CHELLI – Y.VILLARET – C.OLIVETTI – C.HOUZEL – P.DEFRANCESCHI – L.GOUAILHARDOU – M.LEFEVRE – L.RASTOLL – M.BOVIO – A.FINA – E.DURIN – B.BRIGNONE – L.MASSE – P.WAUTERS

La séance est ouverte à 9h00, Mme HOUZEL est élue Secrétaire de séance

Après l'adoption du procès-verbal, monsieur le Maire informe le conseil de la signature d'un nouveau contrat d'assistance informatique avec la société AZ-TECH, et propose de passer à l'ordre du jour :

Délibération N°1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES SÉNATORIALES

Le conseil municipal doit désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants « grands électeurs » chargés d'élire les 8 sénateurs du département lors du scrutin du 27 septembre 2020.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Trois listes sont proposées au vote : Liste « Ventabren à Cœur » avec 20 candidats, liste « Vivons Ventabren » avec 3 candidats, liste « Ventabren avec Vous » avec 1 candidat. A l'issue des opérations de vote qui se déroulent à bulletins secrets, les résultats suivants sont proclamés :

La liste « Ventabren à Cœur » avec 24 voix obtient17 sièges soit 15 titulaires et 2 suppléants

La liste « Vivons Ventabren » avec 3 voix obtient3 sièges soit 3 suppléants

La liste « Ventabren avec Vous » avec 1 voixn'obtient aucun siège.

Délibération n°2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal valide l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020 :

| Article budgétaire | Libellé des associations | Montant de la subvention en € |
|--------------------|--|-------------------------------|
| 6574 | Amicale des Anciens Combattants | 600,00 € |
| 6574 | Amicale des Sapeurs Pompiers BVA | 500,00 € |
| 6574 | AAPE Association pour l'Aide à la Petite Enfance - crèche "les Farfadés" | 236 146,00 € |
| 6574 | ADSB Association Don de Sang Bénévole de Ventabren | 200,00 € |
| 6574 | APE Association Parents d'élèves de Ventabren | 800,00 € |
| 6574 | Association Ressources : un autre regard sur le cancer | 500,00 € |
| 6574 | ASV (Association Sportive Ventabren) | 30 000,00 € |
| 6574 | Bad'n Co | 500,00 € |
| 6574 | Ecole de Musique | 50 000,00 € |
| 6574 | Entr'aide Solidarité 13 | 3 000,00 € |
| 6574 | FOV - Football Olympique Ventabrennais | 15 000,00 € |
| 6574 | Foyer Rural | 3 500,00 € |
| 6574 | Spiral' Danse | 500,00 € |
| 6574 | La Boule Ventée | 600,00 € |
| 6574 | La Colline de Ventabren | 800,00 € |
| 6574 | La Compagnie des Tout Petits (MAM) | 6 000,00 € |
| 6574 | Les Archers de la Reine Jeanne | 700,00 € |
| 6574 | Les Caquetants | 2 000,00 € |
| 6574 | Les Diablotins de Ventabren | 800,00 € |
| 6574 | Société des Chasseurs et propriétaires de Ventabren | 3 000,00 € |
| 6574 | TCV Tennis club Ventabren | 7 000,00 € |
| 6574 | Ventabren Accueil | 1 000,00 € |
| 6574 | Ventabren Demain | 4 000,00 € |
| 6574 | Ventalili | 1 000,00 € |
| 6574 | VJA - Ventabren Jogging Aventure | 900,00 € |
| 6574 | Yargo Développement | 800,00 € |
| 6574 | Yoseikan Ventabren | 1 700,00 € |
| 6574 | L'Oasis du Phénix | 300,00 € |
| 6574 | Provision | 13 700,00 € |
| TOTAL | | 385 546,00 € |

Monsieur CORNAIRE et Monsieur WAUTERS ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association.

Vote à la majorité Pour : 26 Abst : 0 Contre : 0

Clôture de la séance à 9h28